

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 15 Décembre 2022

Délibération n°20221215_07

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 48

Suppléants : 5

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 61**

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Travaux de réhabilitation du réseau Rue Grande à Mansle dans le cadre de l'aménagement de bourg et des travaux d'eau potable

Le jeudi 15 Décembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 09/12/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de FONTENILLE.

Présents : COMBAUD Renaud - GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe - COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques PINEAU Francine – NAFFRICHOUX Marc – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie – PINTUREAU Romain – GOYAUD Philippe - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-GROS Catherine suppléante de CHAUSSEPIED Pierre

4-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

5-ROUDIER Jonathan suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-CAILLAUD Nadia pouvoir à BOIREAUD Philippe

3-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

4-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie

8-SEVRIT Raymond pouvoir à BERTRAND Didier

Absents : FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - MUGNIER Pierre-Hermann - BOURABIER Jacques - POTEL Maryse - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - MICHONNEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Travaux de réhabilitation du réseau Rue Grande à Mansle dans le cadre de l'aménagement de bourg et des travaux d'eau potable

Vu l'avis favorable de la Commission Assainissement réunie le 08/12/2022,

Dans le cadre du projet d'aménagement de Bourg de la commune de Mansle, la Rue Grande va faire l'objet de travaux. Lors de la réunion des concessionnaires, il a été souligné que les réseaux d'eau potable et d'assainissement étaient à refaire car très anciens (plomb pour l'eau potable, amiante pour les eaux usées).

La commune a donc décalé cette phase de travaux d'aménagement du bourg pour que les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement puissent se faire au préalable.

Les travaux ne peuvent pas être réalisés par l'intermédiaire d'un groupement de commande, car ils entrent dans le cadre d'un appel à projet pour le SIAEP Nord Est Charente et que ce dernier dispose déjà d'un marché à bons de commande avec l'entreprise SOGEA.

Le montant prévisionnel des travaux à ce stade est estimé à 147 400 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la Rue Grande de la commune de Mansle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents, et notamment les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- **D'INSCRIRE** les crédits au titre du BP 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

